

Le loueur Manuloc se lance sur le marché de la décarbonation

by Les Echos - mardi, décembre 31, 2024

<https://www.correspondances.fr/le-loueur-manuloc-se-lance-sur-le-marche-de-la-decarbonation/>

Spécialisé dans la location de chariots de manutention, le groupe lorrain va mettre à disposition de ses clients des équipements de production et de stockage d'énergies renouvelables.

La direction de Manuloc brûle d'envie d'annoncer le nom de sa nouvelle acquisition, mais elle devra tenir sa langue jusqu'à la validation, par l'Autorité de la concurrence, d'une reprise présentée comme certaine. En six décennies d'existence, le groupe de Metz fondé par Catherine Barthélemy est devenu le leader national de la location de chariots élévateurs, nacelles et autres engins de manutention. L'intégration, ce printemps, d'une ETI spécialisée dans les services financiers lui permettra de se positionner sur la location financière de panneaux solaires, d'onduleurs et de batteries de stockage.

En s'installant il y a soixante ans dans la niche de la location de chariot, Manuloc a prospéré sur un marché en croissance perpétuelle. L'entreprise familiale espère suivre une trajectoire identique grâce à l'essor des énergies renouvelables.

Parc électrifié

Propriétaire de 23.000 engins, le groupe n'est pas un néophyte en matière de décarbonation. Initialement composé d'équipements carburant au diesel, son parc s'est massivement converti à l'électrique au cours des cinq dernières années. La quasi-totalité du matériel, dont la valeur globale se monte à 645 millions d'euros, fonctionne aujourd'hui grâce à des batteries intégrées. Travaillant avec la quasi-totalité des constructeurs d'engins, le loueur a acquis une culture du multimarque qu'il compte décliner dans le domaine de l'énergie.

L'entreprise sélectionnera dans le monde entier des fabricants de panneaux solaires, onduleurs, batteries, bornes de recharge, voire pompes à chaleur.

Elle proposera des solutions sur mesure à ses propres clients en France, au Luxembourg et via sa filiale roumaine, mais aussi auprès d'entreprises tertiaires européennes n'ayant jamais eu l'usage de chariots élévateurs. « *De nombreux locaux devront se conformer au décret tertiaire qui leur impose de réduire leur consommation d'énergie, mais leurs dirigeants ne souhaitent pas investir lourdement dans l'acquisition d'équipements photovoltaïques* », affirme Johann Peyroulet.